

Règlements et directives du Club de natation Mégophias

Cotisation annuelle :

- La cotisation annuelle est payable en 8 versements, sous forme de chèques postdatés du 15 septembre au 15 avril.
- Les chèques doivent être libellés à "Club de natation Mégophias".
- La cotisation annuelle comprend les entraînements en piscine et à sec. S'il y a lieu, des frais additionnels pourraient s'ajouter en cas de camp d'entraînement ou de programmes d'entraînement spécifiques non prévus dans le programme initial.
- La cotisation annuelle inclut un montant de 100.00 \$ qui s'applique à l'égard de la **politique à la participation aux compétitions locales exceptionnellement pour la saison 2019-2020**. Un remboursement est prévu selon les formations effectuées. Voir la politique pour les détails.
- Le nageur qui s'inscrit en cours de saison paie la cotisation au prorata des semaines restantes jusqu'à la fin de la saison.
- Les changements de groupes, s'il y a lieu, s'effectue au début septembre et janvier de chaque année. Le nageur qui change de groupe paie la différence de cotisation entre les deux groupes au prorata des semaines restantes jusqu'à la fin de la saison.
- La cotisation annuelle exclut les frais d'affiliation à la Fédération de Natation du Québec.
- La cotisation annuelle exclut également les frais de compétition.
- Les frais d'administration encourus pour les chèques retournés pour insuffisance de fonds devront être remboursés en plus du montant du chèque. Les frais sont de 25\$.

Frais d'affiliation à la Fédération de Natation du Québec "FNQ" :

Le club Mégophias est affilié à la **FNQ**. À ce titre, il bénéficie des services de la Fédération et peut faire sanctionner les compétitions qu'il organise.

La FNQ est à son tour affiliée à Swimming Natation Canada "SNC" l'organisme qui régit la natation au pays.

Les frais d'affiliation, obligatoire pour chaque nageur, comprennent une assurance-accident (compétition) ainsi que le droit d'inscription aux compétitions.

Un chèque distinct est requis pour couvrir les frais d'affiliation à la FNQ lors de l'inscription.

Le chèque doit être libellé à "Club de natation Mégophias" et daté du 15 septembre.

Frais de compétition :

Lors d'une compétition à l'extérieur, le nageur doit déboursier:

- Des frais d'inscription (non remboursable);
- Des frais de transport aérien (non remboursable, si applicable);
- Des frais d'assurance annulation pour transport aérien (non remboursable, si applicable);
- Des frais de transport terrestre et d'hébergement (selon le cas);
- Des frais de repas (selon le cas).

Ces frais d'inscriptions aux compétitions sont établis par la FNQ et le club Mégophias et peuvent varier selon le niveau de la compétition.



Les montants relatifs au transport et à l'hébergement varient selon les compétitions. Ces montants se détaillent sur la feuille d'inscription de chaque compétition.

Pour pouvoir participer à la compétition, tous les frais exigés sur la feuille d'inscription doivent être payés à la date indiquée. Ceux-ci incluent également les frais de transport aériens.

Notes :

- Les frais de transport aérien variant très rapidement, il est possible que le prix du billet d'avion indiqué sur la feuille d'inscription diffère du prix payé. Le réajustement (à la hausse ou à la baisse) vous sera indiqué après l'achat du billet d'avion.
- Après la date indiquée sur la feuille d'inscription de la compétition, aucun remboursement ne pourra être fait puisque les frais auront déjà été répartis également entre le nombre de nageurs participants à la compétition.

Rabais familial

Un rabais de 25% pour le 2^{ème} nageur et plus de la même famille est applicable seulement sur la cotisation annuelle du club (cotisation la moins élevée).

Le rabais s'applique uniquement aux nageurs du club Mégophias seulement.

Toutefois, le rabais ne s'applique pas :

- Aux nageurs de l'école de natation;
- Aux maîtres-nageurs;
- Aux triathlètes (jeunes et adultes) du club TriMégo;
- Aux frais d'adhésion aux différentes fédérations;
- Aux frais de participation aux différentes compétitions. **Politique de remboursement :**

En cas de départ d'un nageur durant l'année, le club s'engage, jusqu'au 15 janvier inclusivement, à rembourser les semaines restantes. 10% de la somme sera réduites pour frais d'administration. Après cette date, aucun remboursement ne sera offert.

Dans le cas d'un avis médical, le club s'engage à rembourser les semaines restantes à partir de la date de l'avis médical. 10% de la somme sera réduite pour frais d'administration.

Les frais d'affiliation à la FNQ ne sont pas remboursables.

Le montant remis en regard de la politique de reconnaissance du bénévolat n'est pas retourné si le nageur quitte en cours d'année même pour raison médicale.

Politique d'embauche à titre d'entraîneur :

Toute personne qui désire agir à titre d'entraîneur pour les différents groupes du club ou pour le club école ne devra pas avoir de compte en souffrance avec le club Mégophias.